
FICHE PROGRAMME DE FORMATION**La Directive Sécurité Numérique du Notariat***Enjeux, obligations et clés de lecture pour les offices*

Proposée par UGNF-FORMATION en partenariat avec le Syndicat National du Notariat (SNN), cette formation outille les offices notariaux pour comprendre la Directive Sécurité Numérique du Notariat et engager sans délai leur mise en conformité, exigée dans l'année suivant la publication du texte.

Public visé et prérequis

- Notaires titulaires, associés et salariés.
- Cadres et responsables d'office concernés par la sécurité du système d'information de l'étude.

Prérequis : aucun. La formation est accessible sans connaissance technique préalable.

Effectif : groupe de 8 à 30 participants.

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

1. **Situer** la Directive Sécurité Numérique du Notariat dans son contexte : menaces cyber visant les offices, cadre du Conseil Supérieur du Notariat (CSN), calendrier, portée juridique et conséquences d'une non-conformité.
2. **Décrypter** les 10 objectifs de sécurité et les 16 mesures de la Directive et les traduire en obligations concrètes pour son office.
3. **Évaluer** le niveau de conformité de son office à l'aide d'une grille d'auto-diagnostic et identifier les écarts prioritaires.
4. **Construire** une feuille de route de mise en conformité en mobilisant les bons interlocuteurs (opérateur réseau agréé, prestataires informatiques, chambre) et les ressources de référence (ANSSI, CNIL, cybermalveillance.gouv.fr, modèles CSN).

Programme et contenu

Séquence	Durée	Contenu
Accueil et auto-positionnement	15 min	Émargement, questionnaire d'auto-positionnement, recueil des attentes, présentation des objectifs.

M1 — Pourquoi une Directive ? Enjeux et menaces	45 min	Le notaire comme cible privilégiée ; panorama des menaces (rançongiciel, hameçonnage, fraude au virement) ; conséquences ; genèse de la Directive du CSN.
M2 — Lire la Directive : cadre et clés de lecture	45 min	Statut juridique (circulaire = exigences obligatoires), champ d'application, calendrier, contrôle, logique « socle minimal », grille de lecture.
Pause	15 min	—
M3 — Les 10 objectifs et 16 mesures décryptés	60 min	Décryptage des 10 objectifs (regroupés pour la lecture en 4 familles) et des 16 mesures, traduits « pour mon office ».
M4 — Passer à l'action : auto-diagnostic et feuille de route	45 min	Grille d'auto-diagnostic, priorisation des écarts, interlocuteurs, ressources de référence.
Évaluation des acquis, satisfaction et clôture	15 min	Questionnaire de validation des acquis, questionnaire de satisfaction, remise du kit documentaire.

Durée totale : 4 heures (240 minutes).

Durée et organisation

Durée : 4 heures (une demi-journée), en présentiel.

Date de la session : 18 septembre 2026

Horaires (type) : 14 h 00 – 18 h 00

Lieu : 73 boulevard Malesherbes, 75008 PARIS

Modalités et délais d'accès

- Inscription au moyen du bulletin d'inscription dédié, à retourner à UGNF-FORMATION.
- Inscriptions reçues jusqu'à 7 jours avant la date de la session, dans la limite des places disponibles.
- Inscription confirmée par courriel à réception du règlement.

Tarifs

- 150 € TTC — adhérents du Syndicat National du Notariat (SNN).
- 200 € TTC — non-adhérents.
- Règlement par virement bancaire ou par chèque à l'ordre de UGNF-FORMATION.

Méthodes pédagogiques mobilisées

- Exposés interactifs illustrés de cas réels issus du notariat.



-
- Études de cas et atelier d'auto-diagnostic appliqué à l'office.
 - Remise d'un kit documentaire : mémo « 10 objectifs / 16 mesures » et grille d'auto-diagnostic de conformité.
 - Temps d'échanges et de questions/réponses tout au long de la formation.

Modalités d'évaluation et de suivi

- Auto-positionnement des connaissances en début de formation.
- Évaluation des acquis en fin de formation (questionnaire).
- Questionnaire de satisfaction à chaud.
- Remise d'une attestation de fin de formation à chaque participant.

Intervenant(s)

- Expert en cybersécurité — [Nom à compléter], spécialiste de la sécurité des systèmes d'information du secteur juridique.
- Le cas échéant, co-animation avec un référent notaire — [Nom à compléter].

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

UGNF-FORMATION s'engage à favoriser l'accès de ses formations aux personnes en situation de handicap.

Référent handicap : formation@ugnf-formation.fr

Les participants concernés sont invités à signaler leur situation dès l'inscription afin d'étudier ensemble les adaptations nécessaires (modalités pédagogiques, supports, accessibilité des locaux).

Contacts

UGNF-FORMATION

73 Boulevard Malesherbes 75008 PARIS

Courriel : formation@ugnf-formation.fr

Téléphone : 01 43 87 96 70